

François Ewald, Denis Kessler

# Les noces du risque et de la politique



François Ewald est professeur au Conservatoire national des arts et métiers et directeur de la recherche à la Société française d'assurances.

Denis Kessler est vice-président délégué du M.E.D.E.F. et président de la Société française d'assurances.

Nous n'en finissons pas de célébrer les noces du risque et de la politique.

Phénomène de mode, obsession ? Il n'est presque plus question que de risques. Nous n'avons plus que ce mot à la bouche. Il est vrai que, depuis dix ans au moins, l'actualité ne manque pas. Dans la sphère économique, c'est la mondialisation qu'on accuse de porter avec elle un libéralisme qui mettrait en cause les grandes sécurités si durement conquises contre le capitalisme sauvage du XIX<sup>e</sup> siècle ; c'est la financiarisation des économies qui les mettrait sous la menace de la spéculation internationale et d'un futur krach boursier. Dans le monde social, la lancinante crise de ce qu'il est convenu d'appeler l'État-providence met à l'agenda la réforme des modes de couverture des risques sociaux (santé, retraite). Les catastrophes et les crises sanitaires, du sang contaminé à la vache folle, ont résolument placé la vie quotidienne dans l'univers du risque. Sans parler des modifications du climat, réchauffement de la

planète et effet de serre, dont la conséquence serait l'accélération des catastrophes naturelles en France et partout dans le monde. C'est aussi la montée du risque judiciaire avec la recherche, puis la mise en cause de plus en plus systématique des « responsables ».

Et l'on disserte sur l'attitude des Français face au risque, leur frilosité, la vaine exigence du risque zéro. Car le risque est manifestement aussi au centre de la morale moderne. D'un côté, certains dénoncent la démoralisation d'un peuple de rentiers (de l'État-providence), souhaitent que l'on donne à nouveau avantage au risque sur la rente, vantent l'esprit d'entreprise et voient, finalement, dans la plus grande capacité, individuelle et collective, à prendre des risques un progrès de la civilisation. De l'autre côté, on dénonce l'ultralibéralisme de ceux qui voudraient nous replonger dans le risque, remettre en risque les individus alors qu'on était précisément parvenu à les en protéger. Comme si la tendance progressiste se mesurait sur le seul vec-

teur de la sécurité, comme si la prise de risques était par elle-même foncièrement dangereuse.

Le risque, manifestement, obsède la politique contemporaine, dans tous ses compartiments. Il semble même que la politique ne soit plus aujourd'hui que gestion de risques. Bien sûr, gestion de l'État-providence, mais aussi gestion de tous les dangers, de toutes les catastrophes, de toutes les insécurités où se retrempe la vieille figure de l'État protecteur. On assiste aujourd'hui à une sorte de prise de conscience de la société comme société du risque<sup>1</sup>. Quand les risques militaires, les risques de guerre s'évanouissent, voici que de nouveaux risques apparaissent en matière économique, financière, sociale, écologique ou sanitaire. Le politique semble ne jamais pouvoir en finir avec lui : le drame du sang contaminé, depuis plus de quinze ans, ne parvient toujours pas à trouver sa conclusion ; on n'en finit pas de construire, d'élaborer de nouvelles institutions pour le prévenir et le prendre en charge : agences de sécurité sanitaire, fonds d'indemnisation. On n'en a jamais fini de suturer sa présence. Dès qu'on croit l'avoir maîtrisé ici, il reparaît là où l'on ne l'attendait pas. Et le politique n'en finit pas de courir ici et là pour colmater les brèches. Singulière fin de siècle qui, en France, voit la conjonction d'une catastrophe maritime, d'une catastrophe naturelle d'ampleur inégalée au moment même où le changement de millénaire a fait craindre une catastrophe technologique. Surtout, le risque est devenu une obsession politique à travers la montée des problèmes de responsabilité dans la mesure où ils touchent les décideurs. Le risque n'est plus seulement l'affaire des autres. C'est celui des élus, depuis le maire jusqu'au Premier ministre, en passant par le personnel de l'État, de l'instituteur au préfet. Il a même conduit à une révision constitutionnelle avec l'institution de la Cour

de justice de la République en attendant qu'une autre mette les juges eux-mêmes sous la pression du risque de leur responsabilité. Équilibre de la terreur. Le risque est devenu comme le noyau de la conscience, morale, sociale et politique contemporaine, l'horizon universel pour tout événement possible, mieux, sa condition de possibilité. À bien y réfléchir, il n'y a rien qui ne s'annonce aujourd'hui sinon d'abord comme un risque.

Bien sûr, et nous y reviendrons, cette présence du risque en politique n'est pas neuve. Disons qu'on peut imaginer deux manières pour le risque d'exister en politique : le risque peut être au principe de politiques sectorielles, en définissant la matière. Ainsi de la gestion des risques sociaux par la Sécurité sociale, des risques écologiques dans les politiques d'environnement, des risques stratégiques pour les militaires. Au-delà, si le risque existe d'abord en politique comme matière d'une administration — on peut d'ailleurs noter une extension des compétences de ce point de vue —, il peut aussi exister comme philosophie politique globale, comme une manière de repenser la politique, la compétence gouvernementale, la tâche d'un gouvernement, son programme à l'âge de notre modernité tardive ou de la post-modernité<sup>2</sup>. Le risque n'est plus alors seulement un objet de la politique, il définit un principe de politisation, un principe d'institution de la politique, un peu comme le contrat a pu l'être dans la philosophie du droit naturel. Si le risque a pu exister comme matière de politiques sectorielles, on peut se demander si la prolifération contemporaine de la notion de risque n'invite pas à imaginer un nouveau rapport du risque et de la politique, où la politique

1. Ulrich Beck, *Die Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1986.

2. Anthony Giddens, *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press, 1994 ; *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998.

saisie par le risque y trouverait comme un principe général de recomposition. Le risque ne fait pas qu'annexer des politiques sectorielles de plus en plus nombreuses ; il est devenu, à travers cette extension même, la catégorie politique majeure.

On pourrait faire l'hypothèse que le risque est au principe d'une nouvelle figure de la philosophie politique après l'effondrement des grandes idéologies et des grands récits, peut-être l'occasion d'une renaissance, une nouvelle chance qui la sortirait de sa dégénérescence mortelle. Peut-être l'idéologie du risque vient-elle occuper la place des grandes utopies du passé. N'est-ce pas ce retournement ou ce déplacement qu'annonçaient certains il y a vingt ans, en dénonçant les dangers de toute volonté du bien en politique et lui substituant l'ambition plus modeste de lutter contre le mal<sup>3</sup>. Le risque s'annonce aujourd'hui aussi bien comme une menace que comme une exigence, une contrainte et une ressource. Qu'est-ce que cela veut dire que la politique se trouve placée sous le signe du risque ? Ne s'agit-il là que d'une mode ? Est-ce que cela n'a pas toujours été comme ça ? Ou, au contraire, l'identification, l'imprégnation de la politique par le risque ne marquent-elles pas comme un nouveau pli dans son histoire ?

---

### Une si longue histoire

---

Dans la relation entre risque et politique, tout n'est pas nouveau. Loin de là. Au cours du temps, le mariage a pris bien des formes.

#### *Le risque dans l'art politique*

Longtemps, il s'est agi d'un mariage de raison plutôt que de passion. Le risque est d'abord

présent dans la politique comme une menace pour la politique elle-même, sous la forme de l'adversité, de l'adversaire, de l'échec. Cela peut sembler une platitude. Pourtant, les grandes élaborations de la politique comme art de prise et d'exercice du pouvoir sont autant de réflexions sur le risque et l'incertitude. Ainsi, par exemple, de la fortune qui, chez Machiavel, reste le seul adversaire véritable du *Prince*<sup>4</sup>. Rien ne peut y résister : « Ceux qui ne savent pas changer de méthode lorsque les temps l'exigent, prospèrent sans doute tant que leur marche s'accorde avec celle de la Fortune ; mais ils se perdent dès que celle-ci vient à changer. » Si le Prince trouve son maître dans la fortune, son grand Autre aurait dit Lacan, il n'est pas sans ressources contre elle. Il peut chercher à la séduire, l'endiguer, la diriger. L'inventaire de ces ressources constitue la *virtù* du Prince. Si le risque constitue la matière même de l'action politique, si son univers est duplice, incertain et instable, le Prince peut le canaliser s'il sait user des deux vertus du renard et du lion. Le risque est dans l'exercice même du pouvoir. Nos démocraties modernes n'y ont rien changé, sauf qu'elles ont organisé une manière plus pacifique, et sans doute moins coûteuse, de gagner et de perdre le pouvoir. Cela apparente l'art politique à un art de la guerre : « Les princes doivent faire de l'art de la guerre leur unique étude et leur seule occupation ; c'est là proprement la science de ceux qui gouvernent. »

On peut noter que si cette forme de présence du risque dans la politique, qui a longtemps occupé une place considérable, avait pu passer au second plan à l'âge des idéologies, elle a re-

3. André Glucksmann, *Cynisme et passion*, Paris, Grasset, 1981.

4. Cf. Machiavel, *Le Prince*, éd. Raymond Naves, Paris, 1962, et le commentaire de Quentin Skinner, *Machiavel*, trad. Michel Plon, Paris, Ed. du Seuil, 1989.

pris, dans le cadre de leur dissipation, une nouvelle jeunesse. C'est même ce qui, aujourd'hui, fait l'attrait de la politique, qui devient de plus en plus politique pure, c'est-à-dire art de la conquête du pouvoir et du maintien au pouvoir. Quand on ne peut plus se battre au nom d'idées, puisque les prétendants ont désormais pratiquement les mêmes, quand la différence entre la gauche et la droite n'est plus que de position, le point, pour celui qui a choisi d'être un homme politique, est d'être celui qui gouvernera et se maintiendra le plus longtemps possible au pouvoir. Lionel Jospin a théorisé pour lui-même cette situation au même titre que Tony Blair<sup>5</sup>. La politique est redevenue, pour l'essentiel, art politique. L'exercice du pouvoir est à son principe et sa conservation son principal objectif. Mais alors pour le gouvernant, comme pour le Prince de Machiavel, tout devient risque. Le risque s'inscrit au cœur de son projet. Et ce n'est qu'en second que viennent le programme et les « réformes ». Exactement comme Machiavel conseille au Prince de mettre les maximes de la morale au service de la gestion du risque politique — la fortune —, le gouvernant moderne en use de même avec ce qui, peut-être, en tient lieu : les réformes. Cela ne rend pas moins désagréable le spectacle de la politique. Cela en fait au contraire un théâtre, où le citoyen n'a guère à s'engager personnellement ; il prend plaisir à l'art tactique et stratégique des différents protagonistes. Avec ceci que le jeu reste pour ceux qui acceptent de s'y livrer une épreuve de vérité : ils y trouvent la gloire ou l'opprobre.

### *Risque et contrat social*

Le risque a pris une tout autre forme dans la philosophie politique avec les théories du contrat social. Le risque y est mis à l'origine même des

constitutions politiques. Le risque explique que les hommes aient pu accepter de céder de leur liberté. Il est, en même temps qu'au principe de l'association et des contraintes qu'elle impose, leur limite. Cette figure du risque existe sous deux grandes formes. Le risque est d'abord dans la nature. C'est ainsi que le Rousseau de l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes* voit l'homme isolé, bienheureux dans son isolement, contraint de s'associer : « Telle fut la condition de l'homme naissant ; telle fut la vie d'un animal borné d'abord aux pures sensations, et profitant à peine des dons que lui offrait la nature, loin de songer à lui rien arracher. Mais se présenta bientôt des difficultés ; il fallut apprendre à les vaincre : la hauteur des arbres qui l'empêchoit d'atteindre à leurs fruits, la concurrence des animaux qui cherchoient à s'en nourrir, la férocité de ceux qui en vouloient à sa propre vie, tout l'obligea de s'appliquer aux exercices du corps ; il fallut se rendre agile, vite à la course, vigoureux au combat. Les armes naturelles, qui sont les branches d'arbres et les pierres, se trouvèrent bientôt sous sa main. Il apprit à surmonter les obstacles de la nature, à combattre au besoin les autres animaux, à disputer sa subsistance aux autres hommes mêmes, ou à se dédommager de ce qu'il falloit céder au plus fort<sup>6</sup>. » La société naît d'une asymétrie, d'une faiblesse structurelles du rapport entre homme et nature. Les hommes s'assemblent pour compenser une vulnérabilité engendrée par un rapport définitivement défait avec la nature. Le risque décrit ainsi le rapport même de l'homme à la nature. Et il est en même temps l'énergie où s'alimente le mouvement pro-

5. John Crowley, *Sans épines, la rose. Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?*, Paris, La Découverte, 1999.

6. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1962, II<sup>e</sup> partie.

gressif de la perfectibilité. Mais, selon une dialectique propre à ces philosophies du risque, l'association, la socialisation, le regroupement des hommes va engendrer ses propres risques. Le risque, en effet, c'est la liberté, l'autre comme menace permanente, radicale, essentielle pour ma propre vie. On a reconnu la thèse de Hobbes. Le risque est au cœur de l'association politique parce qu'il loge dans l'homme lui-même. Le risque est aussi bien dans le rapport de l'homme à la nature que dans le rapport social. Contre ce dernier risque, le risque même de la vie, une réponse : le Léviathan et sa puissance souveraine de contrainte. Surtout la crainte du châtement. Face au risque de la liberté, la réponse, à nouveau, est stratégique : il faut lui donner un coût qui engendre une aversion à la mesure de la crainte. Ces philosophies du risque sont toujours présentes autant à travers nos dispositifs de protection contre les événements naturels, catastrophes et calamités, qu'à travers les politiques pénales.

### *Le retournement de l'économie politique*

Dans les figures précédentes, le risque est plus subi qu'agi. Il est présent comme un manque, comme une faiblesse, une contrainte, face auxquels les hommes inventent des institutions pour le combattre, le réduire ou le limiter. Le risque a la forme de l'adversité, il est proche du mal et du malheur ; il est plus dévalorisé que valorisé ; il est rarement revendiqué. Mais cette forme, disons plus réactive qu'active, n'est pas la seule dans la philosophie politique. Au même moment où fleurit la grande tradition du contrat social, on voit apparaître une doctrine du gouvernement qui fait de la gestion des risques l'objet même de l'action politique. Le risque n'est plus identifié à un mal ; il est en quelque

sorte positif. Il est moins pensé comme une contrainte que comme une ressource. Cette nouvelle doctrine est portée par l'économie politique au carrefour des nombreux rameaux qui la constituent : calcul des probabilités, statistique, théorie de la décision, démographie, élaboration de la notion de marché. Michel Foucault a saisi ce déplacement comme naissance d'une « biopolitique » : « L'Occident a connu depuis l'âge classique une très profonde transformation de ces mécanismes du pouvoir. Le "prélèvement" tend à n'en plus être la forme majeure, mais une pièce seulement parmi d'autres qui ont des fonctions d'incitation, de renforcement, de contrôle, de surveillance, de majoration et d'organisation des forces qu'il soumet : un pouvoir destiné à produire des forces, à les faire croître et à les ordonner plutôt que voué à les barrer, à les faire plier ou à les détruire<sup>7</sup>. » Foucault y est revenu dans ses cours de 1978 et 1979 au Collège de France consacrés aux arts de gouverner et en particulier, en 1979, à l'art libéral de gouverner. Analysant la signification de la naissance de l'économie politique et la « révolution » épistémologique qu'elle implique par rapport à la tradition juridique du contrat, Michel Foucault pointe au principe du libéralisme, comme raison gouvernementale, un art de la gestion des risques qui en suppose en même temps la production et le contrôle : « Le libéralisme s'engage dans un mécanisme où il aura à chaque instant à arbitrer la liberté et la sécurité des individus autour de la notion de danger. Au fond, si, d'un côté, le libéralisme est un art de gouverner qui manipule fondamentalement les intérêts, il ne peut pas, et c'est là le revers de la médaille, il ne peut pas manipuler les intérêts sans être en même temps ges-

7. Michel Foucault, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 179.

tionnaire des dangers et des mécanismes de sécurité/liberté, du jeu sécurité/liberté qui doit assurer que les individus ou la collectivité seront le moins possible exposés aux dangers<sup>8</sup>. » La naissance de l'économie politique introduit un nouveau rapport au risque où la politique va pouvoir se définir comme gestion de risques. Le risque n'est pas d'abord ce contre quoi il faut se défendre, il n'est pas un obstacle à l'action, il en est la matière même. Retournement : le risque est moins un mal qu'un « bien » au sens économique ; il est « utile », progressif, l'aliment même de la rationalité des choix individuels et collectifs. Selon l'économie politique, qui n'est qu'économie politique du risque, le risque ne doit plus être relégué à la lisière du champ politique comme ce qu'une police permanente devrait perpétuellement s'attacher à maintenir en quarantaine, mais plutôt comme ce qu'il faut savoir optimiser.

Si l'on met entre parenthèses la première forme de liaison entre risque et politique, celle qui relève de l'art politique, pour s'en tenir à ce qui tient de la philosophie politique, on peut donc observer deux grandes formes d'imbrication entre risque et politique : soit le risque est pris comme danger, comme menace interne (la liberté) ou externe (la nature), soit le risque est abordé comme un élément utile de la condition humaine qu'il faut savoir gérer. Ambiguïté fondamentale du risque, qui peut être vu aussi bien comme un mal dont il faut se défendre que comme un bien qu'il faut savoir entretenir.

Même si ces deux lignes doivent être distinguées, même si elles sont hétérogènes, elles ne sont pas exclusives. On les trouve articulées l'une avec l'autre. Ainsi, par exemple, Condorcet dans la fameuse dixième partie de son *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*. Ainsi encore Kant, dans son *Idée d'une histoire universelle d'un*

*point de vue cosmopolitique*, utilise la statistique démographique et les lois de la mortalité pour pointer l'idée qu'à travers la liberté la nature poursuivrait un dessein que les hommes auraient la tâche d'accomplir à travers la gestion des risques mutuels impliqués par leur insociable sociabilité : « Ce n'est que dans la société, et plus précisément dans celle où l'on trouve le maximum de liberté, par là même un antagonisme général entre les membres qui la composent, et où pourtant l'on rencontre aussi le maximum de détermination et de garantie pour les limites de cette liberté, afin qu'elle soit compatible avec celle d'autrui ; ce n'est que dans une telle société, disons-nous, que la nature peut réaliser son dessein suprême, c'est-à-dire le plein épanouissement de toutes ses dispositions dans le cadre de l'humanité<sup>9</sup>. » Et quelque cinquante ans plus tard, Émile de Girardin, dans sa *Politique universelle*, pourra se glorifier d'avoir trouvé dans le risque le principe d'une politique enfin positive : « Il n'y a moralement ni bien ni mal, il n'y a matériellement que des risques<sup>10</sup>. » Aussi bien l'association politique doit-elle se définir par rapport au risque qu'elle a à combattre : elle doit prendre la forme d'une « assurance universelle », et le contrat social celle d'un contrat d'assurance mutuelle<sup>11</sup>. Et d'en conclure que « la politique universelle c'est l'assurance universelle ». Ainsi l'association politique trouve-t-elle sa vérité dans l'assurance. Elle la rejoindra en étant organisée

8. Michel Foucault, « Naissance de la biopolitique » (cours au Collège de France, 1979), *Le Monde*, 7 mai 1999, transcription de Michel Senellart dans le cadre de la coédition École des hautes études, Gallimard, Éd. du Seuil, placée sous la responsabilité de François Ewald et d'Alexandre Fontana.

9. Kant, *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, trad. S. Piobetta, Paris, Aubier, 1947, p. 66.

10. Émile de Girardin, *La Politique universelle*, Bruxelles, 1852, pp. 16-17.

11. *Ibid.*

comme une vaste société d'assurance. C'est la définition du programme d'une société « assurancière » qui va constituer l'imaginaire politique dans lequel vont s'inscrire les politiques d'assurance privées et publiques depuis un siècle — assurances sociales et Sécurité sociale en particulier — et qu'on désigne habituellement sous le titre d'État-providence.

---

### La valeur des valeurs

---

S'il n'y a donc pas à trop souligner la nouveauté des croisements contemporains entre risque et politique, on aurait sans doute tort, à rebours, d'accueillir la prolifération contemporaine de la notion d'un « rien de nouveau sous le soleil ». Pour plusieurs raisons. D'abord parce que les risques que nous connaissons et qui informent notre conscience du risque ne sont plus les mêmes qu'aux siècles précédents : xviii<sup>e</sup>, xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> confondus. Les risques sociaux (maladie, retraite, accidents du travail) ont changé de nature et de structure ; le développement technologique a ajouté aux risques d'accidents classiques des risques de nature catastrophique qui posent, en raison de leurs dimensions spatiale et temporelle, des problèmes inédits ; en raison des transformations dans la nature et l'organisation du travail, les risques sociaux classiques se transforment en risques de l'existence. Pour une bonne part, les risques du xxi<sup>e</sup> siècle sont des risques émergents. Il faut noter aussi que, dans les figures précédentes de la philosophie politique, la notion de risque n'était en elle-même guère utilisée. Si la chose était bien présente, il manquait le mot. Le fait que l'on pense désormais pratiquement tous les événements individuels et collectifs comme des risques constitue

en soi-même une nouveauté. On s'attache d'habitude aux risques, dans leur diversité et leur multitude, sans trop prêter attention au fait que tant d'événements différents soient pensés, subsumés sous la même catégorie. On a l'impression d'une multiplication des risques ; cela ne tient pas seulement à l'apparition de nouveaux risques (dans l'objectivité), mais aussi à la tendance qu'on a à qualifier tout événement de risque. Le fait qu'on utilise sinon la même notion, du moins le même mot pour penser des événements et des situations aussi disparates, le fait qu'on les associe en quelque sorte sous le même vocabulaire témoigne sans doute que par risque se désigne une sorte de philosophie globale, qui renvoie à la diffusion d'une attitude commune, d'une disposition générale vis-à-vis des événements individuels et collectifs.

Le point est donc de comprendre ce que le recours à la notion contemporaine de risque peut avoir de nouveau, dans la mesure où on la replace au sein d'une tradition déjà longue. Et de comprendre d'abord les implications de l'utilisation de la notion même de risque, une notion lourde, difficile, que l'on ne peut guère employer impunément. Parler de risque engage dans un univers spécifique, qui comprend sans doute les expériences précédentes tout en les requalifiant. Derrière la notion de risque, sans doute même dans son usage le plus naïf, traîne tout un système de pensée qu'il convient d'examiner. Le risque, c'est tout à la fois une morale, une épistémologie, une idéologie, en fait une manière de définir la valeur des valeurs.

### *Le risque : une morale*

Une première distinction s'impose : il convient de distinguer *risque* comme verbe — risquer, prendre un risque — de *risque* comme sub-

stantif — il y a un risque. L'un s'oppose à l'autre comme l'actif et le passif. Le substantif n'est pas le complément du verbe : on ne risque pas un risque, mais une mise, un enjeu. Mais si on a quelque chose à risquer, c'est parce qu'il y a un risque. Le risque désigne à la fois une situation pour une action, et l'action elle-même dans la situation. Cette distinction entre le risque comme verbe et comme substantif correspond à la distinction entre usage singulier et usage pluriel du mot. Risque pris au singulier renvoie à la forme verbale, quand on emploie plutôt le mot risque au pluriel pour désigner des situations risquées. Sous sa forme verbale, risque décrit une morale, quand sous la forme du substantif il décrit un régime d'objectivité.

Dans la forme verbale — risquer, prendre des risques —, parler de risque suppose à la fois l'espérance d'un gain et une perte possible, l'une comme l'autre marquées par l'incertitude. Il convient de distinguer l'idée de risque de celle de danger. La notion de risque ne renvoie pas spécifiquement à celle de danger, de menace, mais plutôt à celle de choix et de décision en incertitude. Le modèle du risque est le jeu. C'est l'enjeu qui mesure le risque. Acheter un billet de loterie n'est pas dangereux. Dans l'idée de risque, sous sa forme verbale, il y a seulement l'idée d'une perte possible, d'un mauvais choix, d'un mauvais calcul. Le risque, si l'on en croit Pascal, est la mesure d'une espérance de perte et de gain. La notion de risque désigne moins la qualité d'un objet de la nature qu'une disposition de la volonté<sup>12</sup>.

Sous cette forme, le risque décrit la condition ontologique de l'homme, celle d'un animal condamné à prendre des risques. « Qui ne risque rien n'a rien », dit la sagesse populaire. Avoir à risquer est le statut même de l'homme sur cette terre. Ce qui fait sa grandeur comme sa faiblesse.

C'est la raison du tragique pour Aristote, la source de la vertu proprement humaine de la prudence<sup>13</sup>. C'est aussi ce qui conduit Pascal à constater : « Il faut parier. Cela n'est pas volontaire. Vous êtes embarqués<sup>14</sup>. » Le risque, parce qu'il est au principe de la condition humaine, est à la source des valeurs : il faut déterminer le poids respectif du pour et du contre, les pondérer. Comme il faut choisir, il faut pouvoir poser la valeur du gain et de la perte, l'utilité ou la désutilité qui leur est associée. La morale est de trouver la manière de le faire qui soit rationnelle. Et l'économiste pose que l'individu cherchera, face à l'incertitude, à maximiser son utilité. Ce qui requiert une philosophie qui prendra un tour singulier, dès lors que, avec Pascal, la mesure des valeurs sera cherchée du côté du calcul des probabilités. Comme verbe, risque nomme aussi bien la situation ontologique de l'homme que la manière de mesurer les enjeux et de définir les valeurs. Avec ceci que la mesure du risque n'élimine pas l'incertitude. C'est dans la décision, le choix, le pari que se mesurera pour chacun le prix ou la valeur qu'il accorde aux partis en présence.

En ce sens, le risque est en principe conscient. Parler de risque suppose la volonté de l'affronter. Prendre un risque engage nécessairement la responsabilité de l'acteur, celle même qui est liée à la décision, à la levée de l'incertitude. C'est plus profondément la responsabilité que telle situation soit dotée de telle valeur. La notion de risque est liée à celle d'acte. Il n'y a pas d'acte humain sans risque. En deux sens. D'abord parce qu'on n'agit jamais que dans un contexte

12. De ce point de vue, les récentes *Cindyniques*, dans la mesure même où elles se qualifient de « sciences du danger », se condamnent à ne pas saisir le risque.

13. Cf. Pierre Aubenque, *La Prudence chez Aristote*, Paris, P.U.F., 1963.

14. Pascal, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1936, p. 1213.

d'incertitude ; ensuite parce que ce qui fait d'une action un acte, c'est la dimension du risque. Une action humaine sans risque n'a pas valeur d'un acte. Dans la prise de risque, il y a toujours un enjeu de vérité.

Au sens verbal, le risque suppose une attitude active, un projet au sens de Sartre. C'est une disposition. Dans le langage de l'existentialisme, c'est dans la mesure où l'homme ex-iste qu'il fait l'expérience du risque. La morale de l'engagement est une morale du risque. Et si l'existentialisme est un humanisme, c'est précisément parce qu'il met le risque au principe de la condition humaine. « Le propre de toute morale, c'est de considérer la vie humaine comme une partie que l'on peut gagner ou perdre, et d'enseigner à l'homme le moyen de gagner<sup>15</sup>. » Parler de risque renvoie à une morale de l'action plus que de l'abstention. C'est en ce sens qu'on oppose risque et rente. Autour du risque se divisent deux grandes formes d'existence : ceux qui acceptent le risque, le revendiquent, assument leur condition d'animal voué au risque et ceux qui le refusent, l'évitent, cherchent à s'en protéger — les courageux et les frileux. Notre culture a plutôt célébré les premiers que les seconds : le chasseur, le guerrier, l'aventurier, l'entrepreneur, l'inventeur, le chercheur, le pionnier, l'investisseur, l'homme politique, plutôt que le rentier, le fonctionnaire. Sartre dirait que ces différentes figures résultent du choix d'assumer ou non sa condition. Gary Becker y voit plutôt l'expression des préférences qui caractérisent l'identité des uns ou des autres.

Cette opposition ne recoupe pas celle du riscophobe et du riscophile, qui sont deux manières positives de vivre le risque. La riscophobie n'est pas nécessairement un mal. Elle évite une trop grande exposition au risque. Elle évite aussi de trop exposer les autres. L'opposition entre riscophobe et riscophile renvoie à un choix

second : celui d'une gestion plus ou moins précautionneuse du risque. Et si notre culture a le plus souvent encouragé la morale du risque, le courage, elle a aussi condamné la témérité. L'exaltation du risque peut conduire aux pires extrémités. L'éloge du sacrifice de soi est bien près d'un fanatisme que l'on peut redouter. Si nous valorisons l'entrepreneur, notre attitude est plus ambiguë avec le joueur ou le spéculateur. L'éthique du risque n'est pas absolue ; elle a une limite : servir la vie. La morale du risque est une morale de l'équilibre.

Mais le risque est aussi une catégorie morale parce que, dans une situation risquée, on se risque toujours soi-même. C'est dans la confrontation au risque que l'on devient soi-même. C'est du moins ce qu'enseignent psychologues et psychanalystes avec la notion de complexe. Selon la dialectique du maître et de l'esclave<sup>16</sup>, c'est à travers le risque de sa vie que l'homme prend conscience de lui-même comme d'un homme, celui dont l'existence ne se réduit pas à son existence biologique et qui est précisément capable de la risquer pour autre chose. Le monde des valeurs se révèle grâce à la capacité qu'a l'homme de se risquer pour elles. La valeur de la fin s'entresignifie avec la valeur de l'homme qui se risque pour elle. Le risque est au principe de la valeur des valeurs morales. Ce que l'on risque, dans le risque, c'est soi-même. Le risque est principe de reconnaissance de la valeur des individus. Dans le jeu, on risque de perdre sa mise, on risque aussi d'être mauvais joueur. Le risque est du même coup principe de hiérarchie : celui qui prend le risque d'affronter la mort devient le maître de celui qui n'en a pas la courage.

15. Simone de Beauvoir, *Pour une morale de l'ambiguïté*, Paris, Gallimard, 1947.

16. G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'Esprit*, t. I, chapitre II, « La conscience de soi ».

Au regard de l'insistante articulation entre le risque et la morale, on peut s'interroger sur l'étrange renversement contemporain qui, du moins en France, nous fait plutôt privilégier la protection, la sécurité, la conservation. Si la morale et le risque ont partie liée, alors nous sommes dans une étrange période de démoralisation. Sans doute le souvenir des drames du xx<sup>e</sup> siècle y a-t-il sa part. L'expérience totalitaire, la conscience que la démocratie est un régime privé de fondement transcendant et condamné à vivre dans l'actualité de sa précarité, la montée de la conscience écologique nous rendent l'avenir dangereux. C'est aussi que, par une sorte de paralysisme caractéristique de notre époque, nous confondons le fait d'avoir à risquer et le risque comme objet, le risque comme substantif. Pour nous, précisément, le risque s'identifie moins à l'éthique portée par la forme verbale qu'aux dangers représentés par les risques objectifs.

### *Le risque : régime d'objectivité*

En ce sens, la notion de risque est beaucoup plus récente que la précédente. Elle apparaît sans doute avec les premiers contrats d'assurance maritime, du moins si l'on en croit l'étymologie : risque désignerait à l'origine l'écueil qui menace la navigation du navire. Et l'on s'accorde à penser que l'utilisation de la notion de risque pour qualifier des événements redoutés est contemporaine de la même transformation épistémologique qui voit naître le calcul des probabilités comme mesure de la valeur. C'est la thèse de Peter Bernstein dans son histoire du risque<sup>17</sup>. On entre dans l'univers du risque lorsque sa valeur relève du calcul, du calcul des probabilités éminemment.

Ce n'est guère la peine d'insister sur la transformation épistémologique qui a vu naître et se

développer le calcul des probabilités. Elle a été décrite et explorée dans de nombreux travaux<sup>18</sup>. Nous vivons sous la juridiction de la révolution probabilitaire qui, depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, n'a cessé d'informer l'ensemble des sciences naturelles et humaines. On peut en tirer que, au sens propre, le risque est moins dans les choses que dans la manière de les considérer. Il renvoie à une forme de rationalité dont l'extension progressive transforme tout événement en risque, et qui est la forme contemporaine de l'objectivité. Le risque n'est pas l'événement, l'aléa, l'accident, la chance ou la malchance, mais une certaine manière de les faire exister à travers quoi ils trouvent désormais objectivité et valeur. Pas de risque naturel. Pas de risque sans une certaine forme de calcul, d'analyse, d'expertise. Le risque est une forme de savoir. Pas de risque sans mesure du risque, qui repose sur une culture scientifique. La perception qui est la nôtre des événements comme de risques est portée par cette grande transformation épistémologique. Elle a pris une extension considérable. Il n'y a pratiquement plus de domaine de réalité qui lui échappe. Sa prolifération est à l'origine d'une dialectique du risque qui caractérise l'âge contemporain.

Le risque, en effet, dès qu'il est objectivé quelque part, est doué d'une tendance à proliférer partout. Il obéit à la loi du tout ou rien. Dès lors qu'une population, un domaine sont identifiés comme risques, tout en leur sein tend à le devenir, doit le devenir : le risque a une sorte

17. Peter L. Bernstein, *Plus forts que les dieux. La remarquable histoire du risque*, trad. Juliette Hoffenberg, Paris, Flammarion, 1998.

18. Cf., en particulier, Lorraine Daston, *Classical Probability in the Enlightenment*, Princeton, 1988 ; Ian Hacking, *The Emergence of Probability*, Londres, 1975 ; *The Taming of Chance*, Cambridge University Press, 1990 ; et la grande synthèse de Lorenz Krüger, Lorraine Daston, Michael Heidelberger, *The Probabilistic Revolution*, 2 vol., MIT Press, 1987.

d'existence allusive, insidieuse, éventuelle, qui le rend à la fois présent et absent, douteux et suspect. Actualisation de l'éventuel, il peut, doit être supposé présent partout, un peu comme le malin génie cartésien. Dès qu'elle a pénétré quelque part, sa fiction ne va cesser de hanter l'existant. Aussi bien le domaine du risque, longtemps confondu avec celui de l'assurance, en vient, selon sa pente naturelle, à outrepasser ces limites dans les deux directions de l'infiniment petit du risque biologique, sanitaire ou alimentaire, et de l'infiniment grand des catastrophes technologiques, écologiques ou climatiques. Portée, comme la vague devant l'étrave, par la précision toujours plus grande des instruments de mesure, cette double infinitisation accompagne le développement scientifique. Il n'en finit pas d'engendrer de nouveaux risques, dont on ne sait plus s'ils sont réels ou seulement l'ombre portée de sa forme d'objectivation. Le risque, d'instrument de mesure, devient instrument de démesure. Le risque « avéré », mesuré se dédouble en risque « plausible », objet de la précaution<sup>19</sup>. L'appréciation du risque, longtemps identifiée comme une conquête de l'objectivité, est devenue le signe de sa perte.

Cette première dialectique du risque se double d'une seconde. Un risque n'est jamais relatif qu'à un autre risque. Le risque ne se mesure pas au non-risque, au risque zéro, à l'absence de risque, idée que condamne l'épistémologie du risque, mais seulement à un autre risque. La valeur d'un risque est toujours relative... à un autre risque. L'univers du risque est celui de la relativité absolue. Si bien que la logique de l'action n'oppose plus action contre abstention, faire ou ne pas faire, car l'abstention elle-même consiste à prendre un risque. Refuser telle intervention chirurgicale au motif qu'elle serait trop risquée vous prive de soins et élève le

risque que la maladie soit fatale. Dans l'univers du risque, on n'a jamais à balancer qu'entre les risques dont la valeur dépend elle-même du choix de la mesure et de son échelle spatiale et temporelle.

En objectivant les choses comme des risques, nous cherchons à déterminer leur valeur pour nous. Pour paraphraser Protagoras, le risque est la mesure de toutes choses, de celles qui existent comme de celles qui n'existent pas. La dialectique du risque fait que son épistémologie réclame une éthique, dans le choix des échelles, dans la bonne appréciation des coûts et des avantages. C'est ce que nous désignons désormais au titre du principe de précaution.

#### *Le risque : une idéologie*

À côté de la dimension ontologique, à côté de la dimension épistémologique, il y a aussi une dimension anthropologique du risque, profonde et archaïque, une « idéologie » au sens où Georges Dumézil pouvait rechercher la structure de celle des Indo-Européens, et mise en œuvre par les instruments modernes de la mathématisation. Le risque s'inscrit dans une vision du monde commandée par le modèle du jeu : jeu de dés, avant tout, puisque aussi bien « hasard » que « aléa » désignent en arabe et en latin l'instrument même du jeu de dés.

On sait, depuis les travaux de Johan Huizinga et de Roger Caillois, comment le jeu peut constituer, pour la civilisation occidentale en particulier, un modèle structurant : « De longue date, confiait Johan Huizinga, la conviction s'est affermie en moi, de façon croissante, que la civilisation humaine s'annonce et se développe au

19. P. Kourilsky et G. Viney, *Le Principe de précaution. Rapport au Premier ministre*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2000.

sein du jeu, en tant que jeu<sup>20</sup>. » Roger Caillois, cherchant un principe de classification des jeux, en a proposé une distribution selon quatre grands pôles : *agôn* — combat où l'égalité des chances est artificiellement créée afin que l'issue ne révèle que le mérite et la valeur des joueurs —, *alea* — jeu où, à l'inverse, la décision ne dépend pas du joueur, mais du destin —, *mimicry* — jeu dont le principe est l'illusion, où l'on devient soi-même un personnage illusoire — et *ilinx* — jeu où l'on recherche le trouble provoqué par le vertige<sup>21</sup>. Roger Caillois indique que, dans la civilisation, ces principes semblent fonctionner par couple, antagonistes et complémentaires : il y a les civilisations à dominante *mimicry-ilinx*, qui sont plutôt les sociétés primitives et archaïques, et celles qui leur ont substitué le couple *agôn-alea*. Roger Caillois y voit la révolution fondatrice de la civilisation occidentale : « On s'aperçoit que la totalité de la vie collective, et non seulement son aspect institutionnel, à partir du moment où la *mimicry* et l'*ilinx* en ont été pourchassées, repose sur un équilibre précaire et infiniment variable entre l'*agôn* et l'*alea*, c'est-à-dire entre le mérite et la chance<sup>22</sup>. »

*Agôn-alea* : portée par ce couple, la civilisation occidentale mettait le risque au centre de son dispositif. Non pas comme quelque chose qu'elle devait subir, mais comme cela même qu'elle devait instituer. Pour nous, le risque est principe de civilisation. Nous n'avons pas le choix. Être occidental, c'est être formé, acculturé au risque, selon un processus que la civilisation ne cesserait de perfectionner. « Les progrès de la démocratie sont précisément ceux de la juste concurrence, de l'égalité des droits, puis de l'égalité relative des conditions, qui permet de traduire dans les faits, de façon substantielle, une égalité juridique demeurée parfois plus parfaite qu'efficace<sup>23</sup>. » Le modèle *agôn-alea* structure

notre vision de l'homme sur terre. L'*alea* est à l'origine de la condition humaine dans la manière dont sont inégalement répartis les biens et les maux, les chances et les malchances. L'*agôn* structure ensuite la manière dont les hommes peuvent organiser leur échange, leur distribution, leur répartition. Cela suppose des règles, formelles, abstraites, égales pour tous, reconnues par les joueurs qui, acceptant le principe du jeu, se doivent d'être *fair*. Le modèle du jeu est à l'origine du droit, aussi bien dans la définition de la règle équitable (justice) que dans la manière de jouer (le procès).

De ce point de vue, le procès de civilisation est à la fois dans le perfectionnement des règles du jeu et dans l'acculturation des joueurs aux règles du jeu. Et la naissance de la démocratie procédurale, individualiste et égalitaire de la Révolution française doit être envisagée comme un moment dans cette histoire. Le principe d'égalité des droits ne doit pas s'interpréter seulement dans la perspective sociologique de la montée de l'individualisme, mais aussi comme une extension du modèle du jeu à tout un chacun. Le risque devient la règle commune. On imagine que cela peut être vécu par certains comme une chance, pour d'autres, le plus grand nombre, l'obligation d'avoir à jouer selon ces règles a pu paraître comme une exigence trop lourde. La même structure se retrouve à la base de la philosophie de la justice du solidarisme : à son principe, l'idée qu'une société juste est une société aléatoire, où les jeux seraient redistribués à chaque génération. L'injustice est dans la régu-

20. Johan Huizinga, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, trad. Cécile Seresia, Paris, Gallimard, 1951, p. 12.

21. Roger Caillois, *Les Jeux et les Hommes. Les masques et le vertige*, Paris, Gallimard, 1958, pp. 56 sq.

22. *Ibid.*, p. 216.

23. *Ibid.*, p. 214.

larité des répétitions sociales, dans l'existence des « héritiers »<sup>24</sup>. Rétablir la justice, en ce sens, consiste à réintroduire de l'*alea*, selon le principe de l'égalité des chances. Ce à quoi doivent servir les redistributions sociales comme l'institution d'une éducation nationale. On a encore reconnu ici la matrice des débats les plus contemporains qui portent autant sur l'objectivation génétique des hommes, qui probabilise leurs chances et leurs malchances, les avantages et les handicaps, que sur la recherche d'un principe de justice.

*Le risque : une théorie  
générale de la valeur*

Notre lien avec le risque est donc à la fois très ancien et très neuf. Très ancien puisqu'il s'inscrit dans les structures les plus fondamentales de la civilisation occidentale : il est au principe de la morale ; il est lié à la détermination scientifique des valeurs ; il évoque les plus vieilles exigences d'égalité et de justice. Très neuf aussi parce que la formulation de ces vieux problèmes en termes de risque leur donne une actualité particulière. Ce n'est pas la même chose d'avoir à penser la prudence en relation avec le cosmos grec ou en référence à l'appareil scientifique qui donne naissance aux organismes génétiquement modifiés. Le problème de l'égalité n'est pas exactement le même s'il s'agit de savoir comment distribuer les honneurs au sein de la communauté des citoyens athéniens ou dans le cadre de l'État-providence à l'âge de la mondialisation. Si le contenu de nos problèmes est peut-être inédit, n'imaginons pas pour autant que leur structure le soit.

Le risque est notre manière de mesurer la valeur des valeurs. Il est l'élément au sein duquel, dans notre culture, communiquent morale, épistémologie, politique. Le risque relève de ces différents champs qu'il articule perpétuellement

l'un sur l'autre. Pas de risque technologique qui n'ait en même temps une composante morale et politique. Pas de distribution de risques, de système d'assurances sans qu'on ait en même temps à s'interroger sur les composantes morales par référence à des technologies. Pas de recherche scientifique, d'innovations technologiques dont on ait à s'interroger sur leurs risques, c'est-à-dire sur la vision de l'homme qu'elles impliquent et sur la manière dont seront réparties les charges associées. Le risque est devenu une sorte de mesure universelle en fonction de laquelle nous cherchons à évaluer la valeur de nos actions, des plus quotidiennes aux plus lourdes.

L'expérience du risque est placée sous le signe d'une essentielle ambiguïté. C'est une forme de mesure qui, en même temps qu'elle permet de pondérer le pour et le contre, ne permet jamais de s'affranchir d'une décision nécessaire<sup>25</sup>. L'éthique du risque est une éthique de la responsabilité qui impose à chacun, individuellement et collectivement, de se prononcer au cas par cas sur la valeur des valeurs. Reformulée en termes de risque, la morale échappe à la rigidité d'un code, au modèle de la loi qu'il faudrait appliquer en toutes circonstances ; elle appelle plutôt une éthique du choix, une casuistique : c'est qu'il faut tracer la limite entre le bon et le mauvais risque, savoir jusqu'où ne pas aller trop loin pour que l'exposition au risque ne se transforme pas en une non-valeur. La science est entraînée dans une dialectique où les risques, et les préventions, semblent devoir se multiplier à l'infini. Requête de se prononcer sur la valeur des valeurs, la philosophie du risque se trouve elle-même ex-

24. Certains libéraux ont condamné l'héritage pour la même raison.

25. C'est en ce sens que les sociologues contemporains — Anthony Giddens, Ulrich Beck — utilisent la notion de risque pour penser la modernité comme « réflexive ».

posée au risque d'avoir à se prononcer sur les valeurs qui fondent ses évaluations. Quant aux institutions politiques, la structure du risque les fait constamment hésiter sur les parts respectives du mérite et du destin.

Dans cette conjoncture, une discipline, l'économie, jouit d'un statut particulier. Pour une bonne partie née au XVIII<sup>e</sup> siècle de l'épistémologie du risque alors en formation, elle est beaucoup plus qu'une théorie de la formation de la valeur des marchandises, une analyse de la production, de la distribution et de la consommation des richesses. Son ambition est de fournir, au sein de l'univers du risque, une théorie générale de la valeur, et cela à partir d'une théorie de la décision. L'hypothèse est que, si la valeur s'exprime par les choix des acteurs, ceux-ci sont dominés par leur rapport au risque, leur plus ou moins grande aversion du risque. Dès lors qu'il y a incertitude, la valeur des valeurs tient au risque. Le fait que l'*épistémè* moderne soit une *épistémè* du risque a conduit l'économie à devenir la discipline dominante parmi les sciences humaines et son paradigme à progressivement annexer l'ensemble de leur champ. On peut penser que cette domination se poursuivra tant que dominera l'épistémologie du risque. C'est un fait que, au cours de ce siècle, l'économie du risque a bouleversé la compréhension des comportements et des institutions les plus diverses. Les contrats, dans l'économie moderne, s'analysent comme autant de formes de partage et de partage du risque.

En un mot, le risque constitue notre *épistémè*. Il est au cœur du rapport des individus à eux-mêmes (morale), des individus avec la nature (épistémologie), du rapport des individus entre eux (anthropologie politique). On s'étonne de la multiplication des risques ; on s'interroge sur une société qui voit ainsi se multiplier les risques en

son sein. On se demande si tant de risques, de menaces, de dangers ne compromettent pas définitivement la vieille alliance avec le progrès. Mais on ne récolte que ce qu'on a semé. Les risques sont autant dans notre manière d'objectiver les événements que dans les événements eux-mêmes. Nous avons placé l'aventure humaine sous le signe du risque. D'une *épistémè*, on ne décide pas. Il faut vivre avec. Elle informe la perception, les modes de jugement, les analyses. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas plusieurs manières de la jouer.

---

#### Gouverner au risque

---

Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on a pris acte que les techniques du risque étaient en puissance de renouveler les modes de gouvernement. La dernière partie de l'*Ars conjectandi* (1713) de Jacob Bernoulli invitait déjà à aborder le calcul des probabilités comme une technologie politique. Le grand débat de santé publique sur l'inoculation de variole, qui mit aux prises d'Alembert et Daniel Bernoulli, en fut sans doute la première application à la décision politique. À l'époque de la Révolution française, Lavoisier, Condorcet, Laplace multipliaient les propositions sur les applications possibles de la nouvelle technologie (à la gestion de l'épargne et de la prévoyance, aux problèmes de la maladie et de la vieillesse, à la composition des assemblées, à la formation des jurys). C'est la source de la philosophie assurancière de la protection sociale qui se développera deux siècles durant pour prendre finalement la forme de la Sécurité sociale. Mais les applications de la technologie du risque ont concerné bien d'autres domaines : en matière de politique criminelle, la naissance, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de

la doctrine de la défense sociale, qui pour l'essentiel nous régit toujours, proposait de traiter le crime comme un risque social ; elle a aussi révolutionné le droit public, la conception des rapports entre individu et État, avec comme conséquence la doctrine de la responsabilité publique qui est toujours la nôtre. La promotion des problématiques de l'environnement, depuis le début des années soixante-dix, a mis à l'agenda politique le traitement d'une nouvelle génération de risques, technologiques, scientifiques, écologiques. Sans compter les problèmes de sécurité sanitaire et alimentaire, qui accompagnent l'évolution des technologies du vivant et rappellent à chacun que sa vie la plus privée, la plus quotidienne est exposée au risque. À considérer les choses sur la longue durée, on ne peut que constater un processus continu de colonisation de la politique par le risque. Et inversement.

Cette extension de la politisation par le risque n'est pas linéaire ; elle a connu de nombreuses inflexions, chaque nouveau risque donnant lieu à sa propre forme de politisation. Précisément, nous sommes peut-être au moment d'une inflexion décisive dans les rapports entre risque et politique : on assiste, en effet, à la poursuite de l'extension des politiques du risque, celle-ci étant accompagnée du souci d'en renouveler la forme et les techniques. Analyser une politique du risque demande que l'on distingue entre les objectifs, les programmes, le contenu des politiques — en matière sociale ou d'environnement par exemple — et la manière dont ces politiques sont menées, les techniques mises en œuvre, ce qu'on pourrait appeler le gouvernement du risque. Cette distinction entre politique et gouvernement en matière de gestion de risques est familière aux théoriciens des organisations qui distinguent entre l'organisation comme gestion des risques liés à l'environnement — qui sont

partie intégrante de son objet — et la manière de gérer en interne les risques de l'organisation, et qui décident de la manière dont elle est gouvernée. L'un ne va pas sans l'autre, même s'il faut bien se garder de confondre l'un et l'autre. Le risque ne définit pas seulement des objets, des domaines, un champ pour la politique, mais aussi une manière de les traiter. Les développements de la théorie du risque tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle ont pu faire penser que le risque pourrait être dominé, maîtrisé, domestiqué. Les techniques du risque permettraient ainsi de réaliser le vieux rêve saint-simonien de substituer au gouvernement des hommes l'administration des choses. D'où, peut-être, ce mode d'articulation entre politique et gouvernement du risque qui est celui de l'État-providence, avec son cortège de nationalisations, de planification, d'administration, de protections et d'institutions. Plus l'État-providence reconnaît l'importance des risques comme matière d'administration, plus il en réduit l'existence dans sa manière de gouverner. L'État-providence, parce qu'il a l'ambition de prendre en charge tous les risques des individus comme des entreprises, se prive en même temps d'avoir un gouvernement adéquat des risques. C'est sa contradiction. Mais le moment est sans doute venu, comme l'attestent les projets anglo-saxons de « nouveau centre » ou de « troisième voie », où l'accent est recentré sur le mode de gouvernement des risques tandis que les politiques de protection restent relativement inchangées dans leurs objectifs.

On confond souvent cette problématique du risque comme mode de gouvernement avec un retour du libéralisme. Comme s'il s'agissait d'idéologie. La confusion peut se comprendre dans la mesure où le libéralisme est la doctrine politique née de l'économie du risque et où l'un comme l'autre relève d'une même épistémologie

François Ewald,  
Denis Kessler  
Risque et politique

du risque. Pourtant, ce qui fait question n'est pas le libéralisme, mais la redécouverte du risque comme principe de gouvernement. On peut craindre que la dénonciation commode du libéralisme ne conduise à passer à côté de l'essentiel, qui est la gestion des risques dans la société contemporaine. En effet, il y a bien matière à débat politique. Mais il ne se place plus sur le terrain idéologique traditionnel. C'est en cela aussi que le risque est une occasion de renouvellement de la politique. Le risque a longtemps été vécu comme une contrainte et a été institué dans le cadre de programmes qui ne visaient qu'à l'exclure ; la politique moderne est aussi de le considérer comme une ressource.

On voudrait, pour conclure, illustrer rapidement cette thèse autour des trois exemples des politiques économique, sociale et sanitaire.

### *Le gouvernement de l'économie*

Le premier domaine, majeur, où se manifestent les nouvelles gouvernementalités à base de risque est, bien entendu, l'économie. Le fait massif est la disparition des programmes de nationalisation socialistes au profit du modèle pratiquement incontesté de l'économie de marché. Il s'agit bien d'un problème de risques puisque le marché, selon la théorie qu'en proposent les économistes, n'est jamais que la manière de gérer une information imparfaite pour qu'il en résulte l'ordre collectif le plus profitable à tous<sup>26</sup>.

L'économie de marché n'implique ni abstention ni disparition de l'État. Gouverner selon le marché demande au contraire que l'État utilise les pouvoirs qui sont les siens pour le doter des institutions qui, dans un contexte déterminé, assurent son bon fonctionnement. L'idée que l'État doit moins faire par lui-même que laisser faire les acteurs économiques n'implique aucune

abstention de sa part. Plutôt une reconnaissance de sa vraie place, une vision de l'intérêt général où les acteurs de la société civile ne sont pas à sa disposition, mais où, à l'inverse, il se conçoit comme étant à leur service. Cela vaut aussi bien en matière de politique intérieure — où il s'agit moins d'administrer l'économie que de mettre à la disposition des particuliers et des entreprises les instruments qui leur permettent d'optimiser leurs décisions — qu'extérieure — comme le montrent la construction de la Communauté économique européenne et la création, couronnée de succès, de l'euro. Et il appartient à l'État, dans une démocratie moderne, d'assurer une mission de redistribution, elle-même fonction des risques auxquels sont exposés les individus.

De ce point de vue, il est clair que la tradition colbertiste française ne constitue pas la meilleure préparation aux formes modernes de gouvernement de l'économie. Ce n'est pas qu'il y ait des recettes toutes faites, bien au contraire, mais qu'un gouvernement doit se donner comme « ardente obligation » de faire que les meilleures solutions soient perpétuellement et collectivement recherchées. Les deux lois sur les trente-cinq heures, moins contestées pour leur objectif que pour la méthode selon laquelle elles ont été imposées, et qui expriment une sorte de mise en tutelle des acteurs économiques et sociaux, paraissent singulièrement intempestives.

### *De la répartition des richesses à la répartition des risques*

Nous héritons d'un modèle social omniprésent sous la forme du salariat. Il s'agit d'un

26. Cf. Friedrich A. Hayek, *Droit, législation, liberté*, Paris, P.U.F., 1983 (trad. fr.) ; Pierre Rosanvallon, *Le Libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Éd. du Seuil, 1989.

mode d'organisation du travail, où l'un des partenaires à l'activité productive se trouve pratiquement déchargé de tous les risques en échange de sa subordination. Le régime du salariat valorise l'externalisation du risque. Il a atteint sa limite sous la forme qu'il a prise dans le cadre de l'État-providence.

Pour plusieurs raisons. Certaines viennent de son coût, exorbitant au regard de la concurrence internationale et des formes d'organisation du travail engendrées par les nouvelles technologies, mais aussi de son inefficacité, en fait de sa double inefficacité. En effet, d'un côté il surprotège ceux qui sont déjà protégés — la classe moyenne — quand il surexpose ceux qui sont les plus exposés et qui, pour cette raison, se trouvent condamnés à vivre la lente déchéance de l'exclusion ; de l'autre, il encourage des phénomènes d'aléa moral — profiter du système — non seulement démoralisants, mais aussi terriblement dispendieux<sup>27</sup>.

Dans les conditions de la révolution économique et technologique actuelle, l'État-providence a ainsi contribué à faire naître le problème de l'exclusion, qui lui-même a complètement décentré le barycentre des politiques sociales : plus importante que la répartition des richesses se découvre aujourd'hui la répartition des risques, c'est-à-dire la distribution des chances pour un individu de pouvoir, dans les conditions de la société actuelle, faire quelque chose de sa vie. La plus grande injustice aujourd'hui est moins dans l'inégale répartition des revenus que dans l'inégalité devant le risque. Aux risques sociaux traditionnels — selon l'article premier du Code de la Sécurité sociale, le risque pour un salarié de se trouver privé de son revenu (accident, maladie, vieillesse) — s'est progressivement substitué le risque de ne pas être « employable », de ne pas pouvoir s'insérer. Les risques sociaux se voient

doublés par les risques de l'existence, qui ne peuvent guère être traités par les techniques assurancielles de la Sécurité sociale.

Gouverner la protection sociale au risque ne consiste pas à réduire le niveau des couvertures — cela, c'est ce qui se passe actuellement comme on peut le constater en matière de retraite (plan Balladur de 1993) ou de maladie (la baisse de la couverture est à l'origine de la C.M.U.) —, mais à en modifier les méthodes de gestion d'une manière qui, conformément à ses objectifs originaires, permette à chacun d'affronter les risques qui sont les siens sur un mode qui, pour le moins, ne conduise pas à l'exclusion et, au mieux, assure la promotion sociale. L'objectif n'est pas de permettre à chacun d'externaliser sur d'autres le maximum de risques, mais, à l'inverse, de faire que chacun puisse assumer un maximum de risques, puisqu'il y a là, de toute éternité, le principe de la dignité de l'homme. Cela n'implique pas l'abandon des individus à leur sort, mais un *reengineering* de la gestion collective des risques qui soit adapté. La tâche du gouvernement est moins de transférer sur l'État les risques des citoyens que de faire qu'ils trouvent appui sur des institutions qui ne les déresponsabilisent pas. En un mot : réinstaurer le social.

### *Gouverner à la précaution*

Le domaine de la sécurité sanitaire et de l'environnement constitue un bon exemple des problèmes de gouvernement engendrés par les nouvelles problématiques du risque. D'abord parce qu'ils mettent en cause des risques de nature catastrophique, qui s'inscrivent dans le temps

27. Gilles Johanet, actuel directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie, évalue à 100 milliards de francs (pour un budget de 700) le coût de la spéculation à l'assurance maladie.

très dilaté des générations futures et impliquent le plus souvent une dimension globale. Mais aussi parce qu'il s'agit d'événements typiques d'une transformation dans la structure des risques très caractéristique de leur nature actuelle : ils n'ont pas exactement un caractère aléatoire ; nous avons le sentiment d'en être les auteurs, de participer à leur production. Ce sont des risques plus endogènes qu'exogènes. Ils mettent en cause des responsabilités. Ces risques, enfin, posent, en particulier dans la mise en œuvre des expertises, de redoutables problèmes quant au statut des sciences dans notre société.

La politisation de ces risques, qui s'est accélérée depuis la naissance de l'écologie, crée des problèmes de gouvernement très particuliers, résumés au sein du controversé principe de précaution. Il constitue de nouveau une manière de réinstaurer la politique dans la souveraineté d'une décision qui ne peut s'abriter derrière aucune expertise. Mais cela met les gouvernements en charge d'avoir à organiser la répartition de la charge des risques technologiques, autant dans l'espace que dans le temps.

En un mot, dans une démocratie moderne, l'État est jugé sur sa capacité à gérer les risques.



On voulait tester l'hypothèse selon laquelle l'insistance de la topique du risque dans la société contemporaine ne peut pas seulement s'interpréter comme la traduction d'une multiplication des risques, ouvrant ainsi de nouveaux domaines pour de nouvelles protections, mais doit aussi s'analyser comme témoignant d'une transformation dans la conscience collective qui

conduit à voir tout événement comme un risque, à le juger et l'évaluer comme tel, elle-même matrice d'une sorte de régénération de la politique.

L'hypothèse paraît fructueuse. Elle permet de saisir l'actualité de la conjoncture en la replaçant dans la longue tradition qui, en Occident, lie la vie collective et individuelle au risque. Risque ne désigne pas seulement des événements plus ou moins menaçants, mais une manière de penser la valeur des valeurs dans les domaines de la morale, de l'économie, de la protection sociale ou de l'environnement. Mieux, l'exigence que les politiques modernes se réfléchissent comme allocation optimale des risques. Les programmes comptent alors moins que les modes de gouvernement. Il n'y a pas de politique aujourd'hui qui ne soit politique du risque.

Cette inscription de la politique dans l'univers du risque fournit un espace et des techniques pour réfléchir les problèmes et leur trouver une solution. L'insistance du risque dans la politique contemporaine est en même temps l'attente de nouvelles formes de démocratie. Après l'institution de la démocratie politique en 1789, l'institution de la démocratie sociale sous la III<sup>e</sup> République, il reste à construire la démocratie du risque. Certaines tentatives ont pu être faites en matière d'environnement, de risques sanitaires ou alimentaires ; elles doivent sans doute être amplifiées. Mais la démocratie du risque peut servir aussi à repenser la démocratie sociale, et même la démocratie politique. N'est-ce pas la raison pour laquelle la saisie contemporaine de la politique par le risque a valeur constitutionnelle ?

*François Ewald, Denis Kessler.*